

FEUILLES DE ROUTE NATIONALES

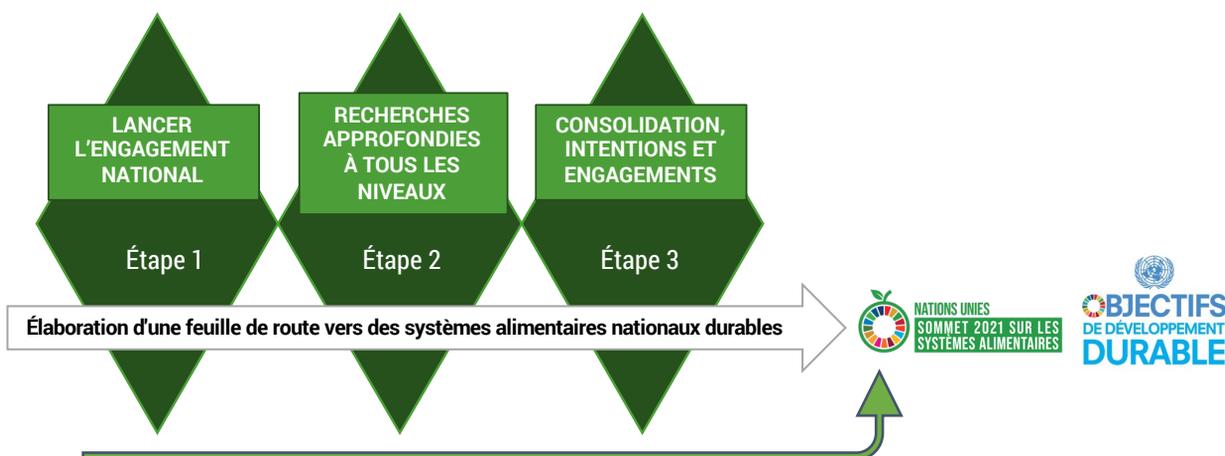
Formulation des feuilles de route nationales en vue de la transformation des systèmes alimentaires pour soutenir l'Agenda 2030 : éléments à prendre en compte pour une feuille de route stratégique

L'objectif de cette note d'information est d'aider les Coordonnateurs des Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires à formuler des voies nationales, désormais appelées 'feuilles de route', vers des systèmes alimentaires durables, résilients et équitables, de manière à contribuer à la réalisation de la vision de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Les Concertations nationales sont censées conduire à des visions claires de ce que les gouvernements, ainsi que les différentes parties prenantes, attendent des systèmes alimentaires à l'horizon 2030. Les Concertations des États membres ont pour objectif de permettre aux différents participants d'explorer ensemble les défis et les options pour transformer les systèmes alimentaires dans un pays. Elles sont guidées par [sept principes d'engagement](#), qui reposent tous sur la vision que propose le Sommet d'un avenir équitable et sain pour tous, et qui contribuent à la réalisation progressive du droit à l'alimentation.

Les résultats des Concertations sont destinés à éclairer la formulation des feuilles de route nationales vers des systèmes alimentaires durables. Ces feuilles de route peuvent servir de référence au sein du gouvernement et pour toutes les parties prenantes dans les années à venir.

Le chemin à suivre pour réaliser la vision des systèmes alimentaires de chaque nation sera présenté sous forme d'une feuille de route qui se concentre particulièrement sur les sections de la société qui ont le moins de ressources et d'influence, et qui ont tendance à être les plus difficiles à atteindre. **Il n'y a pas de longueur prescrite pour la feuille de route, mais environ cinq pages devraient permettre d'apporter de la profondeur et des nuances tout en restant suffisamment concis.**



Deux rapports de synthèse basés sur les formulaires de comptes-rendus officiels des États membres publiés

FEUILLES DE ROUTE NATIONALES

La feuille de route est un document stratégique. Quelques facteurs importants sont à prendre en compte comme cela a été formulé, notamment :

- **Apprécier les objectifs des systèmes alimentaires actuels.** Étudier le fonctionnement des systèmes alimentaires, en s'appuyant sur les analyses existantes, en explorant notamment : à quoi servent-ils ; à qui servent-ils et permettent-ils à tous d'accéder à des aliments sains et nutritifs et de répondre à leurs besoins spécifiques ; comment fonctionnent les systèmes alimentaires et contribuent-ils à l'ensemble des 17 Objectifs de Développement Durables (ODD) ?
- **Clarifier et s'accorder sur les attentes des systèmes alimentaires nationaux pour la prochaine décennie.** En tenant compte des ODD, notamment comment les systèmes alimentaires contribueront à la bonne santé et nutrition de tous ; aux moyens de subsistance des personnes qui travaillent dans les systèmes alimentaires ; à la résilience de la vie et des moyens de subsistance de tous face au changement climatique, aux risques sanitaires y compris les pandémies, aux conflits violents et aux autres inconnues ; au bien-être des femmes et des enfants (en particulier entre la conception et le deuxième anniversaire de l'enfant) ; à la régénération des écosystèmes naturels, et aux réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre.
- **Identifier les changements à apporter et les décisions à prendre au cours des trois prochaines années.** Quels sont les changements nécessaires pour que les systèmes alimentaires nationaux répondent aux attentes définies à l'horizon 2030 ? Quelles décisions doivent être prises ? Tenir compte des défis à relever et des moyens permettant de prendre en considération l'équité, la justice, l'autonomisation et la durabilité pour tout le monde.
- **Définir comment les parties prenantes peuvent collaborer à des actions collectives.** Cela peut inclure la constitution de partenariats solides et la création d'interventions qui se renforcent mutuellement pour promouvoir un cycle d'apprentissage continu. Les actions collectives doivent s'appuyer sur des fondements solides de la science et des connaissances traditionnelles, et partager les pratiques et les choix politiques qui contribuent à des systèmes alimentaires durables. Y compris, une appréciation de ceux qui soutiennent le changement et ceux qui s'y opposent.
- **Mettre en évidence et renforcer le lien entre la feuille de route et les autres documents de planification.** Ces liens peuvent inclure les politiques existantes, les budgets nationaux ainsi que les Contributions déterminées au niveau national (CDN) et, le cas échéant, les plans-cadres de coopération des Nations Unies.
- **Indiquer des étapes majeures de la feuille de route.** Ces étapes majeures peuvent permettre d'identifier comment partager les progrès, identifier les défis émergents et reconsidérer l'approche de la voie au besoin.

La feuille de route peut inclure des engagements volontaires provenant de différentes parties prenantes qui s'engagent à soutenir la transformation des systèmes alimentaires en tant que contribution à la réalisation de la vision de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Comment les feuilles de route seront-elles présentées au Sommet ?

Le Sommet est axé sur la transformation des systèmes alimentaires afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030.

Les chefs d'État et de gouvernement qui participeront au Sommet sont invités à se focaliser sur la vision future de leurs systèmes alimentaires nationaux et sur la manière dont cette vision sera réalisée.

Lorsque les intentions exprimées dans les feuilles de route sont en synergie avec celles d'autres pays, il sera possible de mettre en évidence le rôle des partenariats en vue de soutenir les objectifs nationaux et internationaux. Ces partenariats pourraient émerger sous forme de « coalitions » et inclure d'autres parties prenantes concernées.

Il est prévu que les chefs d'État et de gouvernement qui peuvent présenter des feuilles de route stratégiques à l'horizon 2030, mettant en évidence des actions spécifiques et des partenariats visant à soutenir leur mise en œuvre, auront la priorité en tant qu'orateur lors du Sommet.